

## Contest Rules

### SHOPPERS DRUG MART Customer Survey Contest - Official Contest Rules and Regulations

#### How To Enter:

Customers requested to complete a customer survey by a staff member at a Shoppers Drug Mart/Pharmaprix store upon completion of the survey will be automatically enrolled in the contest. Complete the survey by phone by calling into the number listed on the survey invitation or on-line at [www.surveysdm.com](http://www.surveysdm.com), [www.pharmaprixsondage.com](http://www.pharmaprixsondage.com) or such other URL utilized to host the customer survey (together the "URL's"). Upon completion of the survey you will automatically be entered for a chance to win. Eligible participants completing the survey at one of the URL's will be automatically entered two (2) times for a chance to win. Shoppers Optimum Members and Pharmaprix Optimum Members must provide their valid personal card number. Telephone and name information on the card file will be used to contact the customer. Participants entering on the telephone will need to provide their personal telephone number, year of birth and month of birth for validation should they be selected as a winner. Participants applying on-line will need to provide their email address, name and personal telephone number for validation should they be selected as a winner. NO PURCHASE NECESSARY. In order to enter the contest without a purchase, send a postage paid envelope with the following information enclosed: first name, last name, home telephone number, full address and Shoppers Optimum Card/Pharmaprix Optimum Card number (if you are a member) to:

Shoppers/Pharmaprix Customer Survey Contest  
243 Consumers Road, 3rd Floor  
North York, Ontario  
M2J 4W8

For purposes of the contest draw, each person, household, group or organization is restricted to two survey completions or mail-in request per calendar month. Respondents leaving a common telephone contact number will be considered, for purposes of the contest draw, to belong to the same household, group or organization and therefore are subject to the above restriction. Any excess survey completions or mail-in requests will be deleted for purposes of the draw.

Entries must be received before contest closing date(s).

#### Prizes:

There are fifty (50) prizes available. Each prize consists of \$1,000.00 in Shoppers Drug Mart/Pharmaprix Gift Cards redeemable at Shoppers Drug Mart or Pharmaprix (excluding Shoppers HomeHealthCare™). Prize details may be subject to change without notification. The prize must be accepted as awarded.

#### Chances of Winning:

The chances of winning depend on the number of surveys completed during each contest draw time frame.

#### The Drawing:

There will be 5 separate random draws for prizes as follows:

1. The first draw for ten (10) prizes for \$1,000.00 in Shoppers Drug Mart/Pharmaprix gift cards will take place on February 2nd, 2017 at 10:00 a.m. (EST) based on all eligible entries received from October 10th, 2016 to December 31st, 2016 (midnight).
2. The second draw for ten (10) prizes for \$1,000.00 in Shoppers Drug Mart/Pharmaprix gift cards will take place on April 3rd, 2017 at 10:00 am (EST) based on all eligible entries from January 1st, 2017 to March 12th, 2017(midnight).
3. The third draw for ten (10) prizes for \$1,000.00 in Shoppers Drug Mart/Pharmaprix gift cards will take place on July 4th, 2017 at 10:00 a.m. (EST) based on all eligible entries from March 13th, 2017 to May 21st, 2017 (midnight).
4. The fourth draw for ten (10) prizes for \$1,000.00 in Shoppers Drug Mart/Pharmaprix gift cards will take

place on September 5th, 2017 at 10:00 a.m. (EST) based on all eligible entries from May 22nd, 2017 to July 30th, 2017(midnight).

5. The fifth draw for ten (10) prizes for \$1,000.00 in Shoppers Drug Mart/Pharmaprix gift cards will take place on November 2nd, 2017 at 10:00 a.m. (EST) based on all eligible entries from July 31st, 2017 to October 8th, 2017(midnight).

Each draw will be held with a third party administrator. All entries become the property of Shoppers Drug Mart Inc. A Shoppers Drug Mart/Pharmaprix representative will notify selected entrants by telephone within 1 week of the draw date listed above. In order to win, the selected entrants must first correctly answer a mathematical skill testing question to be administered by telephone at a mutually convenient time and then sign a standard declaration/release form confirming compliance with the contest rules and acceptance of the prize as awarded. If the selected entrant cannot be contacted within 14 days, or does not meet all of the contest conditions, they forfeit any rights to the prize, and another entrant will be randomly selected from the remaining eligible entries.

**General Rules:**

This contest is conducted by Shoppers Drug Mart/Pharmaprix and is open to eligible customers who complete the designated customer survey and are legal residents of Canada and who have reached the age of majority in their province or territory of residence. Employees of Shoppers Drug Mart Inc. and Pharmaprix, the Associate/Owners of Shoppers Drug Mart stores and the Affiliate/Owners of Pharmaprix stores, and their affiliates, subsidiaries, advertising, promotional agencies, service providers, fulfillment house and members of their respective immediate families or those with whom they are domiciled are not permitted to enter the contest. All decisions of the judge(s) are final.

This contest is subject to all applicable federal, provincial and municipal laws. Void wherever prohibited by law. Entries obtained through fraudulent means or through an abuse of the Customer Survey Program or in any way tampered with, forged, mutilated, illegible, incomplete or mechanically reproduced may, at the sole discretion of Shoppers Drug Mart Inc., be disqualified. All entries become the property of the Shoppers Drug Mart Inc., and shall not be returned. Shoppers Drug Mart Inc. is not responsible for entries lost, late, misdirected, containing inaccurate information or delayed for any reason. By accepting the prize, entrants consent to the use of their name, voice and/or photograph in any publicity or advertisement carried out by Shoppers Drug Mart/Pharmaprix and to be published on the list of winners, without further compensation. Winners will be required to sign and return a Declaration and Release within 7 days of its receipt or the prize may be forfeited, and an alternate winner may be selected. Winners will be required to be present for a ceremony to award the prize at a designated Shoppers Drug Mart/Pharmaprix store, on a mutually acceptable date. Prizes are non-transferable and must be accepted as awarded. All winners by acceptance of a prize agree to release Shoppers Drug Mart Inc., Pharmaprix, the Associate/Owners of Shoppers Drug Mart stores and the Affiliate/Owners of Pharmaprix stores and their affiliates, franchisees, subsidiaries, advertising, promotional agencies, promotional partners, service providers and fulfillment house (the 'Releases') from any and all liability claims or actions of any kind whatsoever. The names of the winners will be posted on the Shoppers Drug Mart and Pharmaprix websites ([www.shoppersdrugmart.ca](http://www.shoppersdrugmart.ca) and/or [www.pharmaprix.ca](http://www.pharmaprix.ca)). Alternatively, for the names of the winners, send a self-addressed, stamped envelope by between 60-90 days after each draw date to:

Customer Survey Index Contest c/o Shoppers Drug Mart,  
243 Consumers Road, 3rd Floor, North York  
Ontario M2J 4W8

Shoppers Drug Mart Inc. and its agents are not responsible for technical, computer, printing, distribution, or production errors and subject to the approval of the Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, may terminate or withdraw any contest found to contain such errors without liability and without notice, at their sole discretion. Quebec residents can submit any litigation regarding the conduct of this contest or of the awarding of a prize to the Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the

purpose of helping the parties reach a settlement. This contest may be terminated at any time with the approval of the Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Shoppers Drug Mart, Pharmaprix, Shoppers Optimum Program, Pharmaprix Optimum Program, Shoppers Optimum Card, Pharmaprix Optimum Card, Shoppers Optimum Member and Pharmaprix Optimum Member are trademarks of 911979 Alberta Ltd.



### **CSI Winners** November 2016

<b>CSI Contest Winner</b>	<b>Province</b>
Maria Katrina Cele	BC
Alana Snowball	ON
Darlene Greenfield	AB
Adam Ritz	ON
Souleiko Hassan	AB
Katherine Murphy	BC
Christy Van	BC
Aravinda Ramareddy	ON
Marilyn Renzetti	ON
Allison Stamp	NL

**Winner's names are posted 30-60 days after each draw**

**The next draw will take place February 2<sup>nd</sup>, 2017 for 10 prizes of SDM gifts cards valued at \$1000 each.**

## Règlement du concours

### Concours pour le sondage auprès de la clientèle SHOPPERS DRUG MART/PHARMAPRIX

#### Comment participer :

Les clients qui ont été priés de répondre à un sondage à la demande d'un employé d'un magasin Shoppers Drug Mart ou Pharmaprix sont automatiquement inscrits au concours une fois qu'ils y auront répondu. Vous pouvez participer par téléphone en composant le numéro indiqué sur l'invitation au sondage ou en ligne à [www.surveysdm.com](http://www.surveysdm.com), [www.pharmaprixsondage.com](http://www.pharmaprixsondage.com) ou à toute autre URL utilisée pour héberger le sondage auprès de la clientèle (ensemble les "URL"). Lorsque vous aurez répondu au sondage, vous serez automatiquement inscrit à un tirage pour courir la chance de gagner. Les participants admissibles qui répondent au sondage à l'une des URL auront deux (2) chances de gagner. Les membres du programme Shoppers Optimum ou Pharmaprix Optimum doivent fournir le numéro de leur carte personnelle valide. Le numéro de téléphone et le nom qui figurent dans leur dossier Optimum serviront à les joindre au cas où ils gagneraient. Les participants qui répondent par téléphone devront indiquer leur numéro de téléphone personnel, leur année et mois de naissance aux fins de vérification au cas où ils seraient sélectionnés. Ceux qui répondent en ligne devront fournir leur adresse électronique, nom et numéro de téléphone personnel aux fins de vérification au cas où ils seraient sélectionnés. AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. Pour participer au concours sans effectuer d'achat, envoyez une enveloppe suffisamment affranchie en indiquant les renseignements suivants : prénom, nom, numéro de téléphone, adresse au complet et numéro de carte Shoppers Optimum ou Pharmaprix Optimum (si vous êtes membre) à l'adresse suivante :

Sondage auprès de la clientèle Shoppers Drug Mart/Pharmaprix  
243 Consumers Road, 3rd Floor  
North York, Ontario  
M2J 4W8

Aux fins du tirage dans le cadre du concours, chaque personne, ménage, groupe ou organisme est limité à deux participations au sondage ou demande postale par mois. Les répondants laissant un numéro d'appel commun aux fins du tirage seront considérés comme faisant partie du même ménage, groupe ou organisation et seront donc assujettis à la restriction mentionnée ci-dessus. Toute participation ou demande postale additionnelle sera éliminée aux fins du tirage.

Les participations doivent être reçues avant la ou les dates de clôture du concours.

#### Prix :

Il y a cinquante (50) prix à gagner. Chaque prix comprend des cartes-cadeaux Shoppers Drug Mart ou Pharmaprix d'une valeur totale de 1 000 \$, échangeables dans un magasin Shoppers Drug Mart ou Pharmaprix (à l'exclusion des établissements Shoppers HomeHealthCare<sup>MC</sup>). Les détails des prix peuvent être modifiés sans préavis. Le prix doit être accepté tel que décerné.

#### Probabilités de gagner :

Les probabilités de gagner dépendent du nombre de sondages remplis durant chaque période du concours.

#### Le tirage :

Il y aura cinq (5) tirages au sort distincts pour les prix suivants :

1. Le premier tirage de dix (10) prix se composant de cartes-cadeaux Shoppers Drug Mart ou Pharmaprix d'une valeur totale de 1 000 \$ aura lieu le 2 février 2017 à 10 h (HE) en fonction de toutes les participations admissibles reçues entre le 10 octobre et le 31 décembre 2016 (minuit);
2. Le deuxième tirage de dix (10) prix se composant chacun de cartes-cadeaux Shoppers Drug Mart ou Pharmaprix d'une valeur totale de 1 000 \$ aura lieu le 3 avril 2017, à 10 h (HE) en fonction de toutes les participations admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 12 mars 2017 (minuit);
3. Le troisième tirage de dix (10) prix se composant chacun de cartes-cadeaux Shoppers Drug Mart ou

Pharmaprix d'une valeur totale de 1 000 \$ aura lieu le 4 juillet 2017 à 10 h (HE) en fonction de toutes les participations admissibles reçues entre le 13 mars et le 21 mai 2017 (minuit);

4. Le quatrième tirage de dix (10) prix se composant chacun de cartes-cadeaux Shoppers Drug Mart ou Pharmaprix d'une valeur totale de 1 000 \$ aura lieu le 5 septembre 2017 à 10 h (HE) en fonction de toutes les participations admissibles reçues entre le 22 mai et le 30 juillet 2017 (minuit);

5. Le cinquième tirage de dix (10) prix se composant de cartes-cadeaux Shoppers Drug Mart ou Pharmaprix d'une valeur totale de 1 000 \$ aura lieu le 2 novembre 2017 à 10 h (HE) en fonction de toutes les participations admissibles reçues entre le 31 juillet et le 8 octobre 2017 (minuit).

Chaque tirage sera mené avec un tiers administrateur. Toutes les participations deviennent la propriété de Shoppers Drug Mart Inc. Un représentant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avisera les participants sélectionnés par téléphone dans la semaine qui suit la date du tirage mentionnée ci-dessus. Pour gagner, les personnes sélectionnées devront d'abord répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique transmise par téléphone à un moment opportun, convenu mutuellement, et ensuite signer un formulaire de déclaration et de décharge standard qui confirme que le présent règlement a été respecté et que le gagnant accepte le prix tel qu'il est attribué. Si la personne sélectionnée ne peut être jointe dans les quatorze (14) jours ou ne satisfait pas aux modalités définies par le concours, elle perd ses droits liés au prix et une autre personne sera sélectionnée au hasard parmi les participations admissibles restantes.

#### **Règles générales :**

Ce concours est organisé par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et il s'adresse à tous les clients admissibles qui répondent au sondage auprès de la clientèle, qui sont résidents autorisés du Canada et ont atteint la majorité dans leur province ou territoire de résidence. Les employés de Shoppers Drug Mart Inc., les franchisés-proprétaires des magasins Shoppers Drug Mart Inc. et ceux des pharmacies affiliées à Pharmaprix, leurs sociétés affiliées, leurs filiales, leurs agences publicitaires et promotionnelles, les fournisseurs de services, la société d'exécution du concours et les membres de leur famille immédiate et les personnes qui partagent leur domicile ne sont pas autorisés à participer au concours. Toutes les décisions du jury sont irrévocables.

Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Il est nul et sans effet là où la loi l'interdit. Les participations obtenues par des moyens frauduleux ou par une utilisation abusive du programme de sondage auprès de la clientèle ou dont les textes ont été falsifiés, détériorés, sont illisibles, incomplets ou ont été reproduits par des moyens mécaniques, de quelque manière que ce soit, peuvent être annulées à la seule discrétion de Shoppers Drug Mart Inc. Toutes les participations deviennent la propriété de Shoppers Drug Mart Inc./Pharmaprix Inc. et ne seront pas retournées. Shoppers Drug Mart Inc. est déchargée de toute responsabilité relativement aux bulletins perdus, mal adressés, contenant des renseignements erronés ou qui arrivent en retard pour quelque raison que ce soit. En acceptant le prix, les participants consentent à ce que leurs nom, voix et photographie soient utilisés dans toute publicité ou campagne promotionnelle organisée par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et qu'ils soient affichés sur la liste des gagnants sans autre compensation. Les gagnants devront signer un formulaire de déclaration et de décharge et le renvoyer dans les sept (7) jours de la date de réception; dans le cas contraire, le prix sera annulé et un autre gagnant sera sélectionné. Les gagnants doivent être présents à la remise des prix dans un magasin Shoppers Drug Mart ou Pharmaprix désigné, à une date déterminée mutuellement. Les prix ne sont pas transférables et doivent être acceptés tels qu'attribués. Lors de l'acceptation de l'un des prix, tous les gagnants dégagent Shoppers Drug Mart Inc., les franchisés-proprétaires des magasins Shoppers Drug Mart et ceux des pharmacies affiliées à Pharmaprix ainsi que leurs sociétés affiliées, franchisés, filiales, agences publicitaires et promotionnelles, les partenaires commerciaux de promotion, les fournisseurs de services et la société d'exécution du concours (les «délaisataires») de toute responsabilité, réclamation ou action de quelque nature que ce soit. Le nom des gagnants sera affiché sur les sites Web de Shoppers Drug Mart et de Pharmaprix ([www.shoppersdrugmart.ca](http://www.shoppersdrugmart.ca) et [www.pharmaprix.ca](http://www.pharmaprix.ca)). Par ailleurs, pour connaître le nom des gagnants, envoyez une enveloppe-réponse affranchie entre 60 et 90 jours avant la date de chaque tirage à :

Sondage auprès de la clientèle Shoppers Drug Mart/Pharmaprix  
243 Consumers Road, 3<sup>rd</sup> Floor, North York  
Ontario M2J 4W8

Shoppers Drug Mart Inc./Pharmaprix Inc. et ses agents ne sont pas responsables des erreurs techniques, de traitement informatique, d'impression, de distribution ni de fabrication et, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, sont en droit d'annuler ou de retirer tout concours présentant de telles erreurs, sans recours et sans préavis, à leur seule discrétion. Pour régler tout litige relatif à la tenue du concours ou à l'attribution d'un prix, les résidents du Québec peuvent déposer une demande de règlement auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Toute réclamation concernant l'attribution d'un prix doit être déposée auprès de la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à arriver à un accord. Ce concours peut être annulé à tout moment avec l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Shoppers Drug Mart, Pharmaprix, Shoppers Optimum et Pharmaprix Optimum sont des marques de commerce de 911979 Alberta Ltée.



## Gagnants du concours ISSC du novembre 2016

Gagnants du concours ISSC	Province
Maria Katrina Cele	BC
Alana Snowball	ON
Darlene Greenfield	AB
Adam Ritz	ON
Souleiko Hassan	AB
Katherine Murphy	BC
Christy Van	BC
Aravinda Ramareddy	ON
Marilyn Renzetti	ON
Allison Stamp	NL

**Le nom des gagnants est affiché dans les 30 à 60 jours qui suivent chaque tirage.**

**Le prochain tirage aura lieu le 2 février 2017. Les clients courront la chance de remporter l'une des 10 cartes-cadeaux Pharmaprix ou Shoppers Drug Mart, d'une valeur de 1 000\$ chacune.**